

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021

Séance du 17 décembre, L'an deux mil vingt et un,
Le dix-sept décembre deux mil vingt et un à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Jean-Yves BACHELOT, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX, Mme Martine RENIER, M. Jérôme LANDAIS, Mme Cécile LECOMTE, M. Vincent DURET, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Viviane MOLS, Mme Frédérique MARCADET, M. David COUTANT, M. Patrick PUIGRENIER.

Était absent excusé : M. François GOLDWASSER, M. Damien CHEHERE

Étaient absents et représentés : M. Denis COCHET, (procuration à Mme Valérie ESNAULT), Mme Brigitte GESLIN (procuration à Mme Elodie TRICOT), Mme Valérie ROMELARD (procuration à Mme Cécile LECOMTE)

Secrétaire de séance : M. Antoine CHEVREUX

DATE DE CONVOCATION : 13 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donnés procuration : 3

Délibération n° 2021/12/01

Subvention CFA Coiffure le Mans

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du CFA Coiffure Sarthe (72), tendant à obtenir une participation pour une élève de la commune scolarisée dans cette école et qui est en apprentissage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser une participation de 75 €uros au CFA Coiffure de la Sarthe (72)
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2021/12/02

Tarifs 2022

Concessions

Après en avoir délibéré, et compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022 :

CONCESSION CIMETIERE CAVEAU OU TOMBE OU CAVE URNE	Tarifs 2022
Perpétuelle	282,38
50 ans	174,31
30 ans	100,71
15 ans	75,75
Concession gratuite pour les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans	
Taxe dispersion	28,43
COLOMBARIUM	
30 ans	402,98
50 ans	637,55

Cette délibération est adoptée à 16 voix = pour, 1 voix = abstention.

Délibération n° 2021/12/03

Tarifs 2022

Divers

Après en avoir délibéré, et compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022 :

	Tarifs 2022
LES HALLES	45,01
TOILE DE RECEPTION	
Particulier	482,42
Association	120,60
SALLE DES ASSOCIATIONS	
Société	37,42
TABLES	
Commune	1,75
Hors Commune	2,21
Association	1,45
BANCS	
Commune	0,89
Hors Commune	0,94
Association	0,59
CONTRÔLE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
visite	90,00
contre visite	42,00

Cette délibération est adoptée à 16 voix = pour, 1 voix = abstention.

Délibération n° 2021/12/04

Tarifs 2022

Salle socioculturelle

Après en avoir délibéré, et compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022 :

	TARIFS 2022	
	Habitants de St Denis	Autres
Occupation d'une salle		
Vin d'honneur : association, sépulture	41,65	43,58
Repas, buffet, concours cartes	83,39	110,63
Occupation des deux salles		
Bal familial sans cuisine	124,35	179,64
Bal familial avec cuisine	239,38	381,66
Bal associatif sans diner chauffage inclus	249,08	
Bal associatif avec dîner (cuisine et chauffage inclus)	345,77	
Occupation petite salle + cuisine	170,99	198,21
Redevance ordures ménagères + tri sélectif	16,08	16,08
Théâtre, loto	166,03	273,99
Chauffage	35,43	41,53

Cette délibération est adoptée à 16 voix = pour, 1 voix = abstention.

Délibération n° 2021/12/05

Tarifs 2022

Scolaire et périscolaires

Après en avoir délibéré, et compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2022 :

	Tarifs 2022
ACCUEIL DE LOISIRS ET MERCREDIS LOISIRS	
Repas	4,53
Facturation à la ½ heure	1,00
T1 Semaine < 850 €	47,39
T1 Journée <850 €	10,82
T1 1/2 Journée <850 €	6,80
T2 Semaine entre 850 € et 1300 €	49,45
T2 Journée entre 850 € et 1300 €	11,02
T2 1/2 Journée entre 850 € et 1300 €	7,01
T3 Semaine >1300 € ou non communiqué	51,51
T3 Journée >1300 € ou non communiqué	11,23
T3 1/2 Journée >1300 € ou non communiqué	7,21
RESTAURATION SCOLAIRE	
Enfant de moins de 6 ans	3,14
Enfant de plus de 6 ans	3,79
Troisième enfant - 6 ans	1,61
Troisième enfant + 6 ans	1,89
Adulte	5,03
FOURNITURES SCOLAIRES	
Maternelle	28.53 €
Elémentaire	29.45 €

Cette délibération est adoptée à 16 voix = pour, 1 voix = abstention.

Délibération n° 2021/12/06

Vente parcelle lotissement de la Horgne lot 18

M. MORAISS Wesley et Mme Anaïs LAMBERT

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition du lot 18 d'une superficie de 1058 m², de M. MORAISS Wesley et Mme Anaïs LAMBERT 19 Grande Rue, à Saint Denis d'Anjou.

Madame le Maire rappelle que le prix de vente des parcelles du lotissement est de 38.97 € TTC le m². Madame le Maire propose de vendre la parcelle lot 18 pour un montant de 29624,00 €, soit 28 € le m², compte tenu de la difficulté à vendre les parcelles et que M. MORAISS Wesley et Mme Anaïs LAMBERT sont des primo-accédants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de Madame le Maire soit, de vendre à M. MORAISS Wesley et Mme Anaïs LAMBERT, la parcelle lot 18 d'une superficie de 1058 m² pour un montant de 29624,00 €.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

- Charge l'Office notarial de Maître ROGÉON, à St Denis d'Anjou, rue de la Croix, d'établir l'acte.

Cette délibération est adoptée à 16 voix = pour, 1 voix = contre.

Délibération n° 2021/12/07

Décision modificative n° 1

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu :

1) ouvrir les crédits ci-après :

Fonctionnement dépenses :

7391178 Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes : + 1427.00 €

Fonctionnement recettes :

7391178 Autres restitutions au titre de dégrèvement sur contributions directes : + 1427.00 €

7788 Produits exceptionnels divers : + 2854.00 €

2) effectuer les virements de crédits ci-après :

Investissement dépenses :

165 Dépôts et cautionnement : + 790.00 €

21318/76 : Autres bâtiment : - 790.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

